

BIENS MAL ACQUIS

Comment ne pas «rendre au voleur le butin du hold-up» ?

Un rapport parlementaire préconise de confier à des ONG ou à l'Agence française de développement le soin d'organiser la restitution des avoirs confisqués par un gouvernant à la population locale. La mesure va-t-elle être appliquée pour Rifaat al-Assad et Teodorin Obiang Jr, dont les procès débutent ces lundi et mardi ?

Par
RENAUD LECADRE

A lors que s'ouvre ce lundi le procès de Rifaat al-Assad, oncle du président syrien, puis le lendemain celui en appel de Teodorin Obiang, fils du président de la Guinée-Equatoriale, tous deux poursuivis à Paris pour blanchiment, les autorités françaises commencent enfin à se pencher sur la question d'une restitution des «biens mal acquis». Car il ne s'agit pas seulement de saisir les actifs immobiliers ou bancaires des autocrates en villégiature dans la patrie des droits de l'homme, mais surtout de savoir qu'en faire.

Après le sénateur PS Jean-Pierre Sueur au printemps, deux députés, Jean-Luc Warsmann (UDI) et Laurent Saint-Martin (LREM) viennent de remettre les pieds dans le plat dans un rapport parlementaire, pointant une fois de plus «qu'aucun mécanisme ne garantit la restitution des avoirs confisqués aux populations locales, véritables victimes des faits de corruption ou de détournement de fonds». En l'état actuel du droit, les biens saisis atterrissent dans nos poches: «Ils abondent le budget général de l'Etat de manière injustifiée, la France n'étant pas victime des infractions commises.» Mais la problématique reste entière: à qui rendre l'argent détourné ?

Cas d'école avec Obiang Jr, fils de son potentat de père ayant rang de vice-président en charge du ministère de la Défense, après avoir été en charge de l'Agriculture, utilisant la moindre fonction publique pour se remplir les poches – sa fortune personnelle est estimée à 300 millions d'euros. En première instance, la justice française l'a condamné à trois ans de prison avec sursis, peine volontairement symbolique dans la mesure où il s'est depuis bunkerisé à Malabo, ne remettant plus les pieds dans son voluptueux penthouse parisien (*lire ci-contre*). Mais elle a surtout ordonné la confiscation de ses biens sur le sol français – évalués à 150 millions d'euros... Que faire du pactole? A la barre du tribunal français, l'Etat guino-équatorien avait fait mine de se constituer partie civile, tout en contestant la moindre infraction commise par son vice-président. Et sans réclamer la moindre restitution de fonds. «Il ne faudrait pas que la poche gauche alimente la poche droite», avait alors ironisé le parquet.

Pisser dans un violon

Cas un poil différent avec Rifaat al-Assad, frère et concurrent de feu Hafez, contraint de quitter une première fois la Syrie en 1984, puis définitivement exilé en 1998, à l'orée de la prise de pouvoir de son neveu

Bachar. Dans l'intervalle, Rifaat aura accumulé un patrimoine frisant le milliard d'euros. William Bourdon, fondateur de l'ONG Sherpa, à l'origine de la plupart des affaires de «biens mal acquis» en France, prévient: «Il est impensable de rendre à l'actuel bourreau l'argent volé par son oncle.»

Pour mieux saisir la problématique, il convient de faire un détour par la Suisse. Outre-Léman, on ne parle pas de «biens mal acquis», mais des «avoirs de potentats». Peu importe la sémantique, nos amis suisses ont une grande expérience en la matière, se flattant d'avoir restitué près de 2 milliards de francs suisses (1,8 milliard d'euros) depuis une trentaine d'années (1). Avec un superbe exposé des motifs: «La Suisse n'a aucun intérêt à ce que sa place financière héberge des valeurs patrimoniales de cette nature, illégitimement appropriées par les personnes politiquement exposées.» Belle profession de foi, à laquelle le parquet de Paris fera écho à retardement lors du procès Obiang Jr en première instance: «Pendant des années, la France a fermé les yeux, c'était l'impunité absolue. Mais on ne peut plus accepter que la France soit un paradis juridique permettant à des dirigeants étrangers d'y profiter de l'argent sale.» La Suisse restitue, donc, mais principalement à des gouvernements en

place, ce qui revient à pisser dans un violon. Tout en admettant «le manque de savoir-faire, le manque de volonté politique des Etats d'origine», les Helvètes se satisfont parfois d'un mini-changement de gouvernance locale pour rendre les fonds. Cas particulier et très actuel avec l'Ouzbékistan: la fille du dictateur et ploutocrate local Islam Karimov au pouvoir de 1991 à 2016 est mise en cause pour sa fortune accumulée à l'étranger (600 millions d'euros, essentiellement en Suisse mais aussi partiellement en France). Depuis la mort de son père, il n'y a pas eu de véritable changement de régime, juste des changements d'hommes. Cela aura suffi à la Suisse pour restituer au nouveau pouvoir ouzbek, désormais en place, les fonds gelés. Idem en France, à la suite d'une constitution de partie civile du gouvernement ouzbek homologuée cet été: il pourra ainsi récupérer quelque 60 millions d'euros gelés (2). Cet accord, via une forme de plaider-coupable des gestionnaires des

biens immobiliers de Karimova, fait grincer des dents dans le microcosme des ONG, au motif que «le nouveau président ouzbek était le Premier ministre de l'ancien».

«Souplesse»

D'où la proposition, contenue dans la proposition du sénateur Sueur, puis des députés Warsmann et Saint-Martin, de confier la restitution des «biens mal acquis» à des organisations tierces. Comme l'Agence française de développement (AFD), publique, ou des ONG. A charge pour elles de redistribuer les fonds.

«Le principe de la restitution est acquis, avec l'AFD comme bras séculier», se félicite Marc-André Feffer, président de Transparency France, partie civile contre différents potentats africains. «Mais quelle que soit l'institution à qui on donne la main, il faudra associer des ONG locales, s'adapter à chaque cas, nécessairement avec souplesse.» Parfois plus facile à dire qu'à faire: en 2009,



L'entrée d'un manoir appartenant à Rifaat al-Assad, l'oncle du président



syrien, à Bessancourt (Val-d'Oise). Un «bien mal acquis» estimé à 60 millions d'euros. THIBAUT CAMUS. AP

faute de destinataires des fonds (société civile ou nouveau pouvoir en place), 2 millions d'euros de feu le général zairois Mobutu ont été finalement restitués à ses héritiers de sang...

Les Suisses en témoignent : «*Le rapatriement des fonds détournés exige une bonne dose de ténacité et d'inventivité.*» M^e Bourdon, par avance : «*Pas question de rendre au voleur le butin du hold-up.*» La balle est dans le camp de Matignon, commanditaire du rapport Warsmann - Saint-Martin. Alors que le Parquet national financier enquête sur pas moins de 22 procédures de «biens mal acquis», il serait temps d'arrêter de procrastiner. ◆

(1) Une goutte d'eau, la Banque mondiale évaluant entre 18 et 36 milliards d'euros par an ces flux indus au détriment des pays en voie de développement.

(2) Au passage, le parquet français obtiendra une commission de 2 millions d'euros au motif de «frais engagés par l'autorité judiciaire».

De la Syrie au Congo, petit tour du propriétaire

Outre Rifaat al-Assad et Teodorin Obiang Jr, Goulnara Karimova, fille de l'ex-président de l'Ouzbékistan, et les familles Bongo au Gabon et Sassou-Nguesso au Congo sont suspectés d'avoir des «biens mal acquis».

A l'heure où s'ouvrent deux procès liés aux «bien mal acquis» en France, tour d'horizon des magnats étrangers suspects de spoliation.

RIFAAT AL-ASSAD

Sa fortune offshore frise le milliard d'euros, essentiellement en Espagne (600 millions) et en France (100 millions), et principalement dans la pierre. Un «*patrimoine immobilier particulièrement important*», pointe le juge d'instruction Renaud Van Ruytmeke dans son ordonnance de renvoi en correctionnelle pour blanchiment, «*mis*

à l'abri via des sociétés immatriculées dans des paradis fiscaux» : Curaçao, Panamá, Gibraltar, Liechtenstein et Luxembourg.

Dans l'Hexagone, il y a essentiellement son manoir de 600 m² situé à Bessancourt (Val-d'Oise). En exil depuis vingt ans, tonton Al-Assad a une famille nombreuse à entretenir (4 épouses, 16 enfants) et une armada de petites mains : «*Il y avait des militaires, des conseillers, des gardes, des jardiniers*», a témoigné l'une d'entre elle. Rifaat al-Assad plaide la générosité du prince puis roi saoudien Abdallah ben Abdelaziz, finançant son exil dans l'espoir d'un hypothétique retour au pouvoir. Mais cette bienveillance culmine à 75 millions d'euros, insuffisant pour expliquer le reste. Ses rivaux syriens, eux, dressent l'inventaire suivant : «*Exportation clandestine de biens culturels syriens*», «*commerce de tous les produits interdits en Syrie*»...

Lors de son ultime audition devant le juge, Al-Assad aura eu ce cri du cœur : «*Si je pouvais donner tous mes biens à l'Etat français, je le ferais. Prenez tout, qu'on en finisse.*» Noble déclaration contredite par une écoute téléphonique avec un gestionnaire de fortune : «*On vend tout et on achète à Londres. En France, faut plus rien avoir.*» Son procès débute ce lundi.

TEODORIN OBIANG JR

Sa fortune totale est évaluée à 300 millions d'euros, dont la moitié en France. Le fils de l'un des plus anciens potentats africains, au pouvoir depuis trente ans, a des goûts de luxe : un yacht intégrant un aquarium à requins, une collection de 16 voitures fastueuses – dont une Maserati à 700 000 euros. Et surtout cet invraisemblable penthouse avenue Foch, à Paris : 101 pièces réparties sur 4 000 m², incluant une salle de ciné, une discothèque et un hammam. Les policiers parisiens ne mettront pas moins d'une semaine à perquisitionner le tout.

Les revenus déclarés d'Obiang Jr, 100 000 dollars par an comme ministre de la Défense sont loin de permettre une telle débauche de luxe. «*Nul doute qu'il s'agit de détournement de fonds publics, relevant parfois de la corruption*», observe le jugement de première instance le condamnant à trois ans de prison avec sursis. Les enquêteurs français ont ainsi mis la main sur un chèque de 56 millions d'euros du trésor public local, encaissé sur son compte bancaire personnel. «*Ce procès est une mascarade, un complot colonial de la France*», peste l'intéressé depuis Malabo. Niveau mascarade, il en connaît un rayon, pour avoir apposé en cours de procédure pénale une plaque «*Ambassade de la Guinée-Equatoriale*» sur son extravagant pied-à-terre, puis traîné la France devant la Cour internationale de justice pour violation de l'immunité diplomatique. Entraînant, de facto, le report de la confiscation du bien. Le procès en appel débute ce mardi.

GOULNARA KARIMOVA

Encore une fortune évaluée à 1 milliard d'euros. La fille aînée de l'autocrate ouzbek Islam Karimov, mort en 2016, se présente comme une femme d'affaires, présidente du Medef local, investissant dans des secteurs aussi variés que le coton ou les stations thermales. Avec une prédilection pour les télécom qui la perdra : après avoir repéré un colossal retrait en liquide en Suisse, la justice helvète remontera la piste d'un pot-de-vin de 300 millions de dollars versés par un opérateur suédois pour l'attribution d'une licence de téléphonie mobile. En partenariat avec la justice française, les gels des avoirs fusent : 750 millions de francs suisses (685 millions d'euros) outre-Léman, 60 millions d'euros de ce côté-ci.

Il y a cette merveille immobilière parisienne, classée art déco, au sommet des «immeubles Walter» : un triplex de 700 m² agrémenté de 200 m² de jardins suspendus dans le XVI^e. Karimova l'avait acheté en 2009 pour 30 millions d'euros à l'animateur Arthur. Confisquée par le PNF, sa mise aux enchères, en 2017, n'en a rapporté que 17. Il y a aussi le château de Groussay, dans les Yvelines. Faute d'avoir pu le vendre, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc) le loue aux producteurs de l'émission Top Chef. Il reste une villa tropézienne, occupée par des squatteurs.

FAMILLE BONGO ET SASSOU NGUESSO

Premières visées par la plainte initiale déposée en 2007 par l'ONG Transparency, les enquêtes les visant paraissent traîner. Parce qu'avec le Gabon et le Congo-Brazzaville (à la différence de la Guinée-Equatoriale) on est au cœur de la Francophonie ? Les policiers de l'Office central de répression de la grande délinquance financière avaient pourtant rondement mené leur enquête en relevant classiquement les comptes bancaires, les voitures de luxe, les biens immobiliers «*dans des quartiers à forte valeur marchande*».

Feu Omar Bongo disposait de pas moins de onze adresses parisiennes. Son fils et successeur, Ali, se contente modestement de trois bolides (Ferrari, Mercedes et Porsche) d'une valeur de 335 000 euros. Dans la famille Sassou, Denis, le patriarche au pouvoir depuis 1979, ne possédait rien en France. Tout juste a-t-on déniché une facture de 1,2 million d'euros de costumes sur mesure, réglée depuis la Suisse. Mais son fils Christel, dirigeant de Société nationale des pétroles du Congo, outre ses sept bolides, aura claqué 8 millions dans la seule rénovation d'un hôtel particulier acheté en 2005. Wilfrid, son neveu, le dépense d'une courte tête avec ses neuf voitures de luxe. Au total, les enquêteurs estiment à 60 millions d'euros les dépenses en France de la famille Sassou, en bijoux, montres ou appartements.

R.L.